



# MÉDIATEUR(TRICE) FAMILIAL(E)



#cohésionsociale

## LA COHÉSION SOCIALE RECRUTE

+ DE 10 000  
ALTERNANTS

### Liens utiles

[Générer une fiche de poste](#)  
[Générer une offre d'emploi](#)  
[Trouver le métier fait pour moi \(Quizz\)](#)

### Fiches RNCP

[Fiche RNCP 2028](#)

### Salaire

débutant :  
1550 € net



confirmé :  
1832 € net



Le/la médiateur(trice) familial(e) intervient auprès de personnes en situation de rupture ou de séparation afin de favoriser la reconstruction de leur lien familial et aider à la recherche de solutions répondant aux besoins de chacun des membres de la famille. Il/elle ne juge pas et ne prend pas parti, son travail consistant à accompagner les personnes pour les aider à faire émerger par elles-mêmes des solutions à leur conflit.

### Missions principales

- ▶ Garantir un climat de respect mutuel et de dignité propice à la collaboration.
- ▶ Encourager la communication et résoudre le conflit qui oppose les parents.
- ▶ Maintenir des rapports entre parents et enfants dans le cas d'une séparation.
- ▶ Gérer le conflit.

### Formations

Ci-dessous, les formations dispensées en alternance pour ce métier :

▶ **BAC+5 (NIVEAU I)**

[Master Sciences humaines et sociales mention psychologie :  
psychopathologie clinique psychanalytique](#)

### Compétences requises



#### SAVOIR-FAIRE

Classer  
Comprendre des informations  
Concilier  
Conseiller  
Créer une relation avec un individu  
Créer une relation de confiance  
Défendre des idées  
Enquêter  
Expertiser  
Expliquer oralement  
Faire des choix  
informer par écrit  
Obtenir des renseignements  
Utiliser des règles mathématiques...



#### SAVOIR-ÊTRE

Capacité à travailler sous pression,  
à gérer le stress  
Capacité d'initiative, créativité  
Écoute  
Sens de la relation client / usagers



#### COMPÉTENCES NUMÉRIQUES

Accompagner à l'utilisation du numérique  
Communiquer grâce aux outils numériques  
Se former grâce au numérique  
Protection des données

### Conditions de travail

Le/la médiateur(trice) familial(e) peut travailler au sein :

- ▶ d'associations du secteur social ou médico-social
- ▶ d'organismes publics ou parapublics
- ▶ de collectivités locales et territoriales